

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

#### Arrêté du 6 février 2013 portant ouverture de concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes sur épreuves

NOR : DEVK1302832A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 février 2013, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes sur épreuves.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 mars 2013.

Les épreuves écrites se dérouleront du 23 au 25 avril 2013.

Le nombre total de places offertes à chacun des deux concours fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

*Nota.* – Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- via internet à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « concours et formations », puis « concours » et rubrique « s'inscrire » ;
- via l'intranet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/>, rubrique « concours et examens », puis « inscriptions » ;
- par téléphone, lettre ou visite :

a) Pour les personnes habitant l'Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), auprès du CVRH (pôle recrutement-concours) 2, rue Alfred-Fouillée, 75013 Paris ;

b) Pour les personnes n'habitant pas l'Ile-de-France, auprès d'une direction départementale interministérielle (DDT, DDTM, DREAL, DEAL) ou auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP) ou centres de valorisation des ressources humaines (CVRH).

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 15 mars 2013.

L'inscription s'effectue :

a) Soit par téléinscription directe :

- via internet à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « concours et formations », puis « concours » et rubrique « s'inscrire » ;
- via l'intranet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/>, rubrique « concours et examens » puis « inscriptions » ;

b) Soit par envoi postal des dossiers d'inscription.

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (2.a) ou obtenu aux adresses citées en 1.a et 1.b.

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif lettre en vigueur pour un envoi jusqu'à 200 grammes. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Toute demande d'inscription sur papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ces concours. Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du 15 mars 2013 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements par concours (RM1) dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 15 mars 2013 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

Pour la téléinscription directe, suivre les indications fournies sur les sites internet et intranet ; la date limite est fixée au 15 mars 2013, à minuit, heure de Paris.